

# SCOT DE L'ARRAGEOIS

## Délibération du Comité Syndical n° 518

SÉANCE du 30 MARS 2022

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL      Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 23/03/2022

Date d'affichage : 08/04/2022

**Étaient présents :**

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Michel BLONDEL, Daniel BOCQUILLON, Damiens BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CANLER, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Claude FERET, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Guy LESAGE, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Daniel TABARY.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Guy LESAGE, Sébastien BERTOUT donne pouvoir à Jean-Claude PLU, Philippe CARTON donne pouvoir à Catherine LIBESSART, Alain CAYET donne pouvoir à Claude LECORNET, Olivier DEGAUQUIER donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Isabelle DERUY, Jean-Michel DESAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Claude FERET, Gérard DUE donne pouvoir à Michel BLONDEL, Cédric DUPOND donne pouvoir à Pierre ANSART, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Michel MATHISSART, Pierre GUILLEMANT donne pouvoir à Ernest AUCHART, Léon LEBAS donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Roger POTEZ, Bernard MILLEVILLE, Eric POULAIN donne pouvoir à Françoise SIMON, Jean-Pierre PUCHOIS, Richard SKOWRON donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Luc TILLARD, Alain VAN GHELDER donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26  
- Votants : 43  
- Pouvoirs : 17

Vote :

- Pour : 43  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**Rapporteur : Michel MATHISSART**

### « AFFECTATION DE RESULTATS 2021 »

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,  
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2021 de madame le Receveur,  
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 271 541.77 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 420 168.44 €

**Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :**

Compte tenu des excédents disponibles et des projets d'investissements futurs, il n'est pas nécessaire d'affecter de crédit à la section d'investissement.

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2022 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 271 541.77 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2022 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 420 168.44 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).



**Pour extrait certifié conforme  
La Présidente du Scota**

**Françoise ROSSIGNOL**